

La CGT OPH DRANCY vous informe !

Au vu de toutes les incohérences dans la gestion du CSE, Mme Sylvie CORREIA a décidé de se retirer de sa fonction de trésorière du CSE.

Cette fonction a été reprise par Monsieur BOUALEM qui a désormais la responsabilité de justifier tous les mouvements financiers du CSE aux élus du CSE, ainsi qu'à l'ensemble du personnel.

D'ailleurs, la gestion de la plateforme PROWEB-CE a été reprise par le Secrétaire du CSE M. LITIME, ainsi que par le Trésorier du CSE.



Nous vous informons que les droits d'administrations de la plateforme PROWEB-CE ont été retirés aux autres administrateurs, sans qu'ils soient avisés. Cette limitation de droit de regard est inquiétante.

En effet, certains salariés ayant moins de 6 mois d'ancienneté ont pu bénéficier de chèques cadeaux de Noël et pas d'autres ! Pourquoi ?

Pourquoi traiter de manière différente des salariés se trouvant dans la même situation ?

Pourquoi ne pas avoir fait cela pour l'ensemble des salariés ayant moins de 6 mois d'ancienneté ???

Le Secrétaire du CSE ne peut pas choisir à sa convenance qui peut ou ne peut pas bénéficier des chèques cadeaux de Noël.

De plus, les conditions d'attributions des activités sociales et culturelles doivent être votées en réunion plénière du CSE !!!! (Il s'agit d'une décision collégiale).

Pourtant nous avons ALERTE le Secrétaire du CSE de cette anomalie, QUI PEUT ÊTRE CARACTERISE D'ABUS DE POUVOIR !!

Y AURAIT-IL DU FAVORITISME AU DETRIMENT DES AUTRES SALARIES ????

NOUS SOMMES ELU(E)S PAR LE PERSONNEL ET POUR LE PERSONNEL !!!

NON A LA DISCRIMINATION !! ET NON AUX PRIVILEGES !!

